

209C1040
FR0000130353-FS0447

24 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DYNACTION

(Euronext Paris)

Par courrier du 24 juillet 2009, la société Adroit Private Equity AG (1) (General Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2009, par suite d'une cession d'actions DYNACTION, le seuil de 15% du capital de la société DYNACTION et détenir 492 370 actions DYNACTION représentant autant de droits de vote, soit 14,94% du capital et 12,19% des droits de vote de cette société (1).

(1) Contrôlée à 100% par Swiss Life AG, elle-même contrôlée à 100% par Swiss Life Holding AG.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 295 842 actions représentant 4 040 516 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.